



Réseau de recherche
en économie circulaire
du Québec



PROGRAMME IMPACT

Guide : Appel à projets 4

Date de lancement : 15 juin 2023

Date de dépôt : 15 septembre 2023

Mise à jour : 2023-06-14



Réseau thématique soutenu par les



Fonds de recherche – Nature et technologies
Fonds de recherche – Santé
Fonds de recherche – Société et culture

Programmes de financement sous cet appel à projets :



DECOUVERTE

15 000 \$
sur 1 an

Contribution à l'avancement des connaissances scientifiques en économie circulaire



IMPACT

30 000 \$
sur 1 à 2 ans

Contribution à structurer une démarche en économie circulaire pour le Québec



TREMLIN

45 000 \$
sur 2 ans

Contribution ambitieuse à la recherche en économie circulaire avec un effet levier

NOTES :

1. Ce guide présente le programme de financement **IMPACT** uniquement. Veuillez consulter les autres guides pour les programmes DÉCOUVERTE et TREMLIN.
2. La version du guide faisant foi de l'Appel à projets 4 est celle disponible sur le site web du RRECQ à la date de clôture de l'appel.

TABLE DES MATIERES

1	Le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec	1
2	Contexte du programme de financement	1
3	Conditions et dépenses admissibles.....	1
3.1	Conditions d’admissibilité.....	1
3.2	Dépenses admissibles	2
4	Critères d’évaluation	2
5	Procédure de dépôt	4
6	Livrables et obligations à la suite de l’octroi de l’aide financière.....	4

Annexe A

Principes de base en EDI tels que définis par les fonds FRQ

Prise en compte des principes d’EDI au sein du RRECQ

Annexe B

Modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collègues

Annexe C

Extrait du formulaire en ligne

1 Le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec

Le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ) regroupe les forces vives visant à renforcer les capacités à déployer des stratégies d'économie circulaire à l'échelle des secteurs industriels et des territoires, appuyées par des politiques gouvernementales cohérentes, dans une perspective de transition soutenable pour la société.

2 Contexte du programme de financement

Avec le programme de financement **IMPACT**, le RRECQ aspire à financer des projets traitant d'au moins un des [4 axes de recherche](#) et une des [13 thématiques et projets structurants](#) du Réseau, montrant un apport à la recherche en économie circulaire et favorisant la collaboration entre chercheur.euse.s.

En particulier, le RRECQ encourage la co-supervision des projets avec des chercheur.euse.s issu.e.s d'autres disciplines actuellement sous-représentées dans le Réseau, telles que - et de façon non exhaustive - la sociologie, les sciences de l'éducation, les sciences politiques, et la psychologie.

Un cinquième appel à projets est prévu pour l'Hiver 2024 (date de dépôt : 16 février 2024).

3 Conditions et dépenses admissibles

3.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le projet proposé pour le programme de financement **IMPACT** doit répondre aux conditions suivantes :

- Le projet doit être déposé par un.e membre régulier.ère du RRECQ
- Le projet doit prévoir l'implication d'au moins un.e étudiant.e ¹ collégiale, baccalauréat, deuxième ou troisième cycle ou postdoctorant.e ou un.e professionnel.le de recherche ²
- Le projet doit inclure une réflexion sur les aspects d'équité, diversité et inclusion (EDI), en accord avec les Fonds de recherche du Québec (FRQ) ³
- Le projet doit s'inscrire dans les axes de la programmation scientifique du RRECQ
- Les projets IMPACT doivent s'inscrire dans l'un des 13 [thématiques et projets structurants](#) du RRECQ
- Le projet doit avoir une durée de 1 à 2 ans, avec un démarrage au plus tard 11 mois après la date de dépôt
- La chercheuse principale ou le chercheur principal peut présenter un maximum d'un seul projet dans le cadre de l'appel à projets 4, soit pour les programmes **DÉCOUVERTE**, **IMPACT** ou **TREMLIN**.

1- À noter qu'il est préférable d'avoir déjà identifié le.s étudiant.e.s à ce stade, mais ce n'est pas nécessaire pour l'octroi du financement.

2- Le RRECQ accorde une importance particulière à la formation des étudiants. Si votre projet nécessite l'implication de professionnel.le.s de la recherche, veuillez expliquer les raisons justifiant cette décision.

3- L'Annexe A présente les principes de base en EDI tel que définis par les FRQ ainsi que la prise en compte des principes d'EDI au sein du RRECQ

3.2 Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles défrayées par le RRECQ sont présentées dans le tableau ci-dessous pour les projets financés par le programme **IMPACT**.

Tableau 1 : Dépenses et montants maximaux admissibles

Postes de dépenses	Montants
Soutien équipe de recherche <ul style="list-style-type: none"> Étudiant.e.s ¹ (indiquer si bourse ou salaire par étudiant.e) Professionnel.le.s de recherche ² Chercheur.euse.s de collègues ⁴ 	Max 30 000 \$
Frais de déplacement et de séjour <ul style="list-style-type: none"> Congrès (ex. séminaires, symposiums, conférences) Déplacements liés à la recherche Frais de diffusion et de transfert de connaissances <ul style="list-style-type: none"> Publications Reprographie et traduction 	Max 4 000 \$
Matériel et équipement <ul style="list-style-type: none"> Équipements, matériel et fournitures de recherche Fournitures informatiques Achat et accès à des banques de données 	Max 8 000 \$
TOTAL (montant maximal admissible)	Max 30 000 \$

4 Critères d'évaluation

Les projets proposés pour le programme **IMPACT** seront évalués selon les critères suivants :

PARTIE A : Projet de recherche — 30 points

- Objectifs du projet clairement énoncés et en adéquation avec la mission et les axes de recherches du RRECQ (établir le(s) lien(s) avec le(s) sous-objectif(s) des axes de recherche)
- Contribution du projet de recherche à la mise en œuvre de la programmation scientifique en s'inscrivant dans l'une ou des 13 [thématiques et projets structurants](#) du RRECQ
- Contributions du projet de recherche à l'avancement des connaissances scientifiques liées à l'économie circulaire (ÉC)
- Originalité de la recherche, caractère novateur et possibilité de produire de nouvelles connaissances scientifiques

4- Voir Annexe B pour les modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collègues

- Le projet de recherche s'appuie sur une approche transversale favorisant les liens et les synergies inter-axes
- Détail et réalisme de l'échéancier de réalisation
- Justification et bien-fondé du budget demandé

PARTIE B : Transfert et retombées — 40 points

- Description des moyens de transfert, diffusion et dissémination
- Description des livrables et potentiel de retombées pour le RRECQ et pour l'avancement des connaissances scientifiques liées à l'ÉC
- Description de l'accompagnement et de l'encadrement des étudiant.e.s dans le projet permettant à chacun de développer ses compétences en recherche et ses compétences professionnelles (p. ex., leadership, communication, collaboration, entrepreneuriat) ¹
- Contribution à structurer une démarche d'ÉC avec démonstration de la pérennité des résultats
- Réflexion sur le potentiel et les limites de la mise à l'échelle ou de la reproductibilité des résultats
- Démonstration (qualitative/quantitative) de l'ambition et de l'envergure du projet de recherche pour maximiser les retombées pour RRECQ et l'impact des suites escomptées au projet de recherche (p. ex., publications, étudiant.e.s formé.e.s, transfert des connaissances vers le utilisateurs /milieu preneur, etc.)

PARTIE C : Équipe du projet de recherche — 20 points

- Démonstration de la complémentarité et valeur ajoutée de l'équipe, notamment entre les membres régulières du RRECQ
- Explication de la synergie, co-construction et degré d'implication entre les membres de l'équipe et, s'il y a lieu, les utilisateurs de la recherche
- Diversification de l'équipe (p. ex., disciplines, secteurs, milieux preneurs, inter-axes, inter-établissement)

PARTIE D : Équité, diversité et inclusion — 10 points

- Démonstration de l'effort de l'équipe pour atteindre une composition inclusive et diversifiée, ou pour se lier avec des partenaires en tenant compte de considérations EDI
- Contribution détaillée à l'EDI dans la construction du projet ou de la question de recherche. (Dans le cas où les critères EDI ne peuvent s'intégrer au projet, une justification détaillée devra être fournie. Selon la qualité de cette justification, les points pour ce critère pourront être octroyés.)
- Description des mesures concrètes pour tenir compte d'aspects EDI dans la diffusion des connaissances
- Prise en compte de l'ÉDI dans le plan développement des compétences de.s étudiant.e.s

Afin d'être considéré pour un financement, le projet proposé doit obtenir une note d'au moins 50% dans chacune des parties.

5 Procédure de dépôt

Les demandes de financement de projet peuvent être soumises, en français ou en anglais, en remplissant le [formulaire](#)⁵ prévu à cet effet. L'Annexe C présente un extrait du formulaire à compléter.

Veuillez joindre au formulaire, un document **en format PDF de 7 pages maximum**, pour les projets proposés pour le programme de financement **IMPACT**, selon le nombre de pages suggérés :

- PARTIE A – Projet de recherche : 4 pages
- PARTIE B – Transfert et retombées : 2 pages
- PARTIE C – Équipe du projet de recherche : ½ page
- PARTIE D – Équité, diversité et inclusion : ½ page

Préparez le document en fonction des exigences suivantes :

- Les pages doivent être de format 8 ½ po x 11 po (216 mm x 279 mm)
- Tout le texte doit être présenté en police Arial 11 points à simple interligne
- Les marges doivent être réglées à au moins 3/4" po (1,87 cm)
- Les pages doivent être numérotées

Date limite pour déposer une demande de financement : 15 septembre 2023 à minuit

6 Livrables et obligations à la suite de l'octroi de l'aide financière

Les équipes bénéficiant d'une aide financière du RRECQ pour un projet doivent énoncer clairement le soutien financier dans leurs communications relatives au projet. Notamment, ils s'engagent à :

- Indiquer le soutien du RRECQ et des FRQ dans les remerciements de toutes publications scientifiques ou rapports découlant du projet financé;
- Insérer une diapositive de reconnaissance au début des présentations, en séminaires ou conférences, de résultats liés au projet financé.

Les équipes bénéficiant d'une aide financière du RRECQ pour un projet acceptent que leurs noms et coordonnées, les noms des établissements ainsi que le résumé du projet, soient communiqués aux FRQ ainsi que dans les communications du RRECQ.

5- Formulaire français : <https://rrecq.ca/la-recherche/appel-a-projets-et-bourses/soumission-appel-a-projets/>
Formulaire anglais : <https://rrecq.ca/en/research/call-for-projects-and-grants/submission-call-for-projects/>

La chercheuse principale ou le chercheur principal d'un projet financé dans le cadre du programme IMPACT s'engage à participer à 1 à 2 rencontres de transfert de connaissances sur invitation des comités de pilotage des TPS.

Les équipes ayant bénéficié d'une aide financière pour un projet devront s'assurer d'effectuer une reddition de compte financière et scientifique auprès du RRECQ et de l'établissement gestionnaire pour permettre à ces derniers de remplir leurs propres obligations.

1. Ainsi, les équipes devront fournir, dans un délai d'un (1) mois suivant l'échéance du projet, un document vulgarisé du projet (une demi-page à une page) et répondre à un court formulaire.
2. Également un rapport final de deux (2) pages devra être envoyé dans un délai de deux (2) mois suivant l'échéance du projet justifiant :
 - Les publications (rapports, articles scientifiques, etc) et les communications orales, s'il y a lieu
 - La justification du budget dépensé
 - Les autres sources de financement obtenues ou soumises
 - La liste des étudiant.e.s et/ou des stagiaires postdoctoraux et leur type d'implication
 - La liste des collaborateurs et leur type d'implication (chercheur.e.s ou partenaires non académiques)
 - La participation à des comités, des activités ou événements de diffusion ou de transfert de la recherche vers les utilisateurs potentiels non académiques le cas échéant
 - Les suites éventuelles du projet
3. Finalement, le/la chercheur.euse principal.e et/ou des représentant.e.s de l'équipe de projet doivent participer à au moins une activité de dissémination auprès des membres du RRECQ (webinaire, colloque, etc.) dans les six (6) mois suivant l'échéance du projet.

ANNEXE A

Principes de base en EDI tels que définis par les fonds FRQ

L'équité réfère à un traitement juste, visant notamment l'élimination des barrières systémiques qui désavantagent certains groupes. Un traitement équitable n'est pas nécessairement identique pour tous et toutes, mais tient compte des différentes réalités, présentes ou historiques, afin de permettre à toutes les personnes de bénéficier des mêmes opportunités en matière de promotion et de soutien à la recherche.

La diversité réfère à la présence au sein de l'écosystème de la recherche de personnes provenant de différents groupes, ce qui favorise l'expression de points de vue, d'approches et d'expériences variés, incluant ceux des groupes sous-représentés. Les FRQ valorisent l'apport de cette diversité à la recherche.

L'inclusion réfère à la mise en place de pratiques permettant à l'ensemble des membres de la communauté de la recherche d'être et de se sentir valorisés, soutenus et respectés, en portant une attention particulière aux groupes sous-représentés.

Prise en compte des principes d'EDI au sein du RRECQ

Dans l'optique d'un déploiement inclusif de l'économie circulaire, les demandeurs peuvent se poser deux questions :

- 1) Comment inclure les groupes minoritaires ou sous-représentés dans la définition et la construction des solutions durables et circulaires ; et
- 2) Quel sera l'impact des solutions mises de l'avant sur les groupes minoritaires ou sous-représentés ?⁶

Les inégalités liées au genre seront mises de l'avant ainsi que celles liées à l'ethnicité, aux handicaps ou aux conditions sociales et économiques. L'encadrement par le Comité scientifique assurera un processus et une réflexion en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) de tous les projets financés, même ceux dont ce n'est pas l'objet. Lorsque cela est bénéfique pour un projet, encourager la diversité des disciplines. Le Réseau travaille en s'appuyant sur la prémisse que la diversité est nécessaire à la mise en place d'une transition circulaire juste et représentative des besoins de la société.

⁶ Un « groupe minoritaire » est un groupe plus petit en nombre que le reste de la population.

Un « groupe sous-représenté » est un groupe dont le nombre est inférieur à ce qu'il devrait être proportionnellement.

ANNEXE B

Modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collègues

Soutien salarial aux chercheurs et chercheuses de CCTT

Selon les programmes et lorsque leurs règles le permettent, un montant de la subvention laissé à la discrétion du chercheur principal ou de la chercheuse principale peut être utilisé pour du soutien salarial au bénéfice des cochercheurs et cochercheuses de statut 3 œuvrant en CCTT sans tâche d'enseignement et n'ayant pas nécessairement de doctorat. Ce montant doit être inscrit dans le budget et pourra, en cas d'octroi, être transféré par l'établissement du chercheur principal ou de la chercheuse principale directement à l'établissement collégial auquel est affilié.e la cochercheuse ou le cochercheur de CCTT.

Supplément statutaire

D'un montant de 7 000 \$, le supplément statutaire est octroyé afin de couvrir les coûts liés à des activités de recherche qui ne peuvent être assumés par les établissements collégiaux. Ce montant ne peut pas être utilisé pour bonifier le montant obtenu, le cas échéant, en dégageant de tâches d'enseignement. Une participation, dans une même année financière, à plusieurs programmes offrant du Soutien à la recherche au collégial, permet de cumuler plusieurs suppléments statutaires. Ainsi, un chercheur ou une chercheuse peut obtenir plusieurs versements de 7 000 \$ annuellement, s'il.elle participe à plusieurs équipes ou projets financés dans des programmes offrant ce supplément

ANNEXE C

Extrait du formulaire en ligne

« * » indique les champs nécessaires

Étape 1 de 7

14%

Je souhaite faire une soumission au programme : *

- Découverte (15 000 \$ sur 1 an)
- Impact (30 000 \$ sur 1 à 2 ans)
- Tremplin (45 000 \$ sur 2 ans)

Suivant

Identité du chercheur ou de la chercheuse principal.e *

Prénom

Nom

Institution *

Université, CCTT, etc.

Courriel *

Téléphone *

Statut RRECQ *

Je confirme être membre régulier.ère du RRECQ ou m'engage à le devenir au moment de la soumission du projet.

Cochercheur.se.s

Veillez ajouter autant de lignes que nécessaire en cliquant sur le ⊕ en fin de ligne.

Nom	Prénom	Institution	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> ⊕

Étudiant.e.s

Veillez ajouter autant de lignes que nécessaire en cliquant sur le ⊕ en fin de ligne.

Nom	Prénom	Institution	Courriel	Cycle d'étude
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> ⊕

Partenaires

Veillez ajouter autant de lignes que nécessaire en cliquant sur le ⊕ en fin de ligne.

Nom	Prénom	Institution	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> ⊕

Titre en français ***Titre en anglais *****Description du projet en français ***

Cette courte description sera utilisée à des fins de diffusion par le RRECQ et ne fera pas l'objet d'une évaluation.

0 de 1000 caractères maximum

Description du projet en anglais *

Cette courte description sera utilisée à des fins de diffusion par le RRECQ et ne fera pas l'objet d'une évaluation.

0 de 1000 caractères maximum

Mots-clés associés au projet ***Disciplines associées au projet *****Date de démarrage estimée *****Durée planifiée du projet
(en mois) ***

Veillez sélectionner le(s) objectif(s) de la programmation de recherche dans le(s)quel(s) s'intègre le projet.

Axe 1 – Gestion du changement et de la transition

- Objectif 1.1 – Établir un cadre de référence en économie circulaire
- Objectif 1.2 – Conceptualiser la transition souhaitée vers le Québec circulaire 2026-2050
- Objectif 1.3 – Identifier les moyens pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la société envers l'ÉC
- Objectif 1.4 – Identifier et développer les rôles de l'enseignement et de la recherche pour soutenir une économie circulaire

Axe 2 – Optimisation de la planification

- Objectif 2.1 – Favoriser le développement et l'utilisation d'outils permettant l'analyse et le suivi de l'ÉC
- Objectif 2.2 – Développer des indicateurs permettant de mesurer le niveau de circularité
- Objectif 2.3 – Établir et maintenir un état des lieux de la circularité au niveau local, national et international
- Objectif 2.4 – Planifier et optimiser la production des produits et la livraison des services dans un contexte d'ÉC

Axe 3 – Maximisation des ressources et produits

- Objectif 3.1 – Effectuer une cartographie des connaissances et des potentialités de circularisation des produits
- Objectif 3.2 – Développer un cadre conceptuel des outils mobilisables à l'identification de meilleurs scénarios de circularisation en fin de cycle
- Objectif 3.3 – Identifier des modèles de déploiement de stratégies de circularisation des produits

Axe 4 – Leviers politiques

- Objectif 4.1 – Effectuer une veille des connaissances, un état des lieux et des exercices de priorisation des leviers et des stratégies
- Objectif 4.2 – Favoriser une gouvernance efficace de l'économie circulaire
- Objectif 4.3 – Assurer la cohérence et la désirabilité des leviers

Veillez fournir un document incluant :

- Partie A – Projet de recherche
- Partie B – Transfert et retombées
- Partie C – Équipe du projet de recherche
- Partie D – Équité, diversité et inclusion

Tout sélectionner

Document PDF *

5 pages maximum. Veuillez respecter les critères de mise en page indiqués dans l'appel.

Choisir un fichier | Aucun fichier choisi

Types de fichier acceptés : pdf, Taille maximum des fichiers : 50 MB.

Précédent

SUBMIT